



SAINT-DOLAY INFO

INFORMATION MUNICIPALE N°264

AVRIL 2019

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 25 AVRIL 2019

Présents : 12

Absents excusés : Jacqueline MARTINO qui donne pouvoir à Franck FREHEL
Claude LEVRAUD qui donne pouvoir à Nicolas GURIEC
Céline BAILLY qui donne pouvoir à Isabelle SIRLIN
Karine BERTHO
Yoann COLPIN

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20 h 30
Isabelle SIRLIN est nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 28 Mars 2019.

B- DELIBERATIONS.

- 1- Aménagement numérique phase 2 FTPH et opticalisation NRA-ZO de SAINT DOLAY.
- 2- Débat et vote sur le projet de modification des statuts « Eau du Morbihan ».
- 3- Arc Sud Bretagne – Attribution de compensation « Solidarité GEMAPI ».
- 4- Opposition au transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au 01/01/2020.
- 5- Opposition au transfert de la compétence « Eau » à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au 01/01/2020.
- 6- Acquisition de mobilier pour le complexe sportif.
- 7- Commission bâtiments communaux : validation de devis pour travaux d'entretien.
- 8- Mise en place de la police pluri-communale.

C- INFORMATIONS.

- 1- Planning des permanences des élus pour les élections européennes du dimanche 26 Mai 2019 de 8h à 18h.
- 2- Proposition de tarifs pour dératisation chez les particuliers.
- 3- Emplois d'été 2019 pour les services techniques et Opération « argent de poche ».

D- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- 1- Commission contrôle des listes électorales.
- 2- Circuit de randonnée « De butte en marais » modification au Moulin du ROHO.
- 3- Ré-engazonnement des terrains de football.
- 4- Camps d'été : informations et inscriptions.
- 5- Dépôt de Gerbe le 8 Mai 2019 au monument aux morts.

A- Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 28 Mars 2019.

Accord du conseil à l'unanimité.

B- DELIBERATIONS.

1- Aménagement numérique phase 2 FTPH et opticalisation NRA-ZO de SAINT-DOLAY.

M. le maire rappelle aux élus que la Région Bretagne a décidé le raccordement à la fibre optique de l'ensemble des bretons d'ici 2030. Cette opération est prévue en trois phases. La première phase (2014-2018) a concerné le centre bourg de MUZILLAC. Pour la deuxième phase (2019-2023) le Syndicat Mégalis Bretagne a décidé de raccorder en intégralité les communes de MUZILLAC, LA ROCHE-BERNARD et NIVILLAC ; partiellement la commune de DAMGAN. Le raccordement s'opérant par du Nœud de Raccordement Optique (NRO) jusqu'à la ligne finale, toutes les communes seront impactées. Pour cette deuxième phase, la commune de SAINT-DOLAY sera concernée par 97 prises dans les villages du VAL et de CRAN.

Il est aussi rappelé que le financement de cette opération a été défini à hauteur de 990 € par prise et ce coût est pris en charge à 25 % par la Région Bretagne, 25 % par le Département et les 50 % (445 €) restant à partager entre la commune et la communauté de communes Arc Sud Bretagne.

Le montant pour ces 97 prises est de 21 582,50 € pour la commune de SAINT-DOLAY.

De plus, concernant le secteur de BURIN, afin d'améliorer la montée en débit, le Syndicat Mégalis Bretagne propose une opération d'opticalisation du NRA-ZO en centre bourg. Celle-ci consiste à relier ce dernier en fibre optique le Nœud de Raccordement Abonnés (NRA) du secteur. Le coût de cette opération est de 344 263,16 € HT dont le financement est partagé entre la Région Bretagne, le Département, la communauté de communes Arc Sud Bretagne et la commune soit un montant de 86 065,79 € HT chacun.

Au vu des éléments ci-dessus le Maire propose de valider ces deux opérations et l'autoriser à signer la convention avec la communauté de communes ARC SUD BRETAGNE.

Accord du conseil à l'unanimité.

2- Débat et vote sur le projet de modification des statuts « Eau du Morbihan ».

M. Le Maire informe les conseillers municipaux de la modification des statuts d'Eau du Morbihan. En effet, la loi n° 2015-991 du 7/08/2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République dispose que, à compter du 01/01/2020, les communautés de communes et d'agglomération sont compétentes en eau potable. La loi n° 2018-702 du 03/08/2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences en eau et assainissement aux communautés de communes donne la possibilité aux communes de repousser cette échéance au plus tard à 2026, sous condition.

Dans ce contexte, le Comité Syndical de l'Eau du Morbihan a décidé de procéder à une nouvelle modification statutaire à compter du 01/01/2020. Les évolutions portent sur les points suivants :

- L'extension à la carte, en sus de la distribution d'eau potable, à l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif.
- Le redécoupage des collèges électoraux à l'échelle des EPCI à fiscalité propre.
- La définition d'une clé de représentation statutaire des sièges des collèges aux Comités, s'appuyant dorénavant sur un critère de population.

Au cours du débat sur ces modifications, M. le Maire et les élus ont constaté que suite au départ du Comité Syndical de l'Eau du Morbihan de certaines EPCI et au vu de ceux qui restent, l'investissement pour la rénovation des réseaux va devenir de plus en plus difficile faute de financement.

Il est demandé aux conseillers municipaux d'approuver ces statuts.

Accord du conseil avec 11 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

3- Arc Sud Bretagne – Attribution de compensation « Solidarité GEMAPI ».

M. le MAIRE rappelle que la commune a cédé la compétence GEMAPI (GEstion Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations) à la communauté de communes Arc Sud Bretagne au 01/01/2018. Suite à ce transfert de compétence approuvé par le conseil municipal le 25/10/2018, la commune avait accepté une

révision libre des attributions de compensation par solidarité envers les communes qui avaient engagé des travaux sur les années précédant le transfert.

Pour la commune de SAINT DOLAY, il sera ajouté à l'attribution de compensation une somme de 4 859 €, le nouveau montant sera de 70 840 € que l'on doit verser annuellement à la communauté de communes Arc Sud Bretagne.

Accord du conseil à l'unanimité à l'opposition au transfert de la compétence.

4- Opposition au transfert de la compétence « Assainissement Collectif » à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au 01/01/2020.

M. le Maire rappelle aux élus que la communauté de communes exerce au titre de ses compétences facultatives la compétence « assainissement non collectif » qui fait partie intégrante de la compétence « assainissement collectif ». Suite à la loi n° 2015-991 du 07/08/2015, portant sur la nouvelle organisation de la République ayant mis fin à la sécabilité de cette compétence, et suite à la nouvelle loi n° 2018-702 du 03/08/2018 qui repousse jusqu'en 2026 le transfert, la commune a la possibilité de s'opposer au transfert de la compétence « assainissement collectif ». Il est demandé au conseil municipal de s'opposer à ce transfert.

Accord du conseil à l'unanimité à l'opposition au transfert de la compétence.

5- Opposition au transfert de la compétence « Eau » à la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au 01/01/2020.

Monsieur le Maire expose que la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne n'exerce actuellement aucune des composantes de la compétence « eau potable ». Or, en principe, en vertu des dispositions de la loi 2015-991 du 07/08/2015, les communautés de communes sont censées exercer, à compter du 1^{er} janvier 2020, la globalité de la compétence « eau potable ». Mais comme pour la compétence « assainissement collectif », la commune a la possibilité de s'opposer à ce transfert.

Accord du conseil à l'unanimité.

6- Acquisition de mobilier pour le complexe sportif.

Isabelle SIRLIN et la commission activités associatives et sportives proposent l'achat de mobilier (tables, chaises, armoire etc ...) pour équiper la salle de convivialité du complexe sportif. Le devis de l'entreprise Ouest Equipement de BAINS SUR OUST a été retenu pour un montant de 7 444,98 € HT.

Accord du conseil à l'unanimité

7- Commission bâtiments communaux : validation de devis pour travaux d'entretien.

Patrick GERAUD et la commission Bâtiments proposent les travaux de rénovation dans différents bâtiments communaux :

- Remplacement des ouvertures du cabinet d'ostéopathie (Résidence LE FRERE) par l'entreprise SARL PARIS pour un montant de 6 524 € HT.
- Rénovation du sol (carrelage) dans l'ancien cabinet médical (ancienne mairie) par l'entreprise BOMPOIL de PONT-CHATEAU (44) pour un montant de 4 756 € HT.
- Réparation de la toiture de la cuisine du bâtiment mis à disposition du Club des Ajoncs d'Or par l'entreprise PANHELEUX pour un montant de 4 603,80 € HT.
- Remplacement du tableau électrique pour mise aux normes, à l'atelier municipal par l'entreprise Michel LEFUR pour un montant de 1 328 € HT (suite à la récupération du tableau des salles des sports).

Accord du conseil à l'unanimité

8- Mise en place de la police pluri-communale.

M. le Maire expose aux conseillers municipaux les difficultés que connaissent les élus pour faire respecter la loi en général (incivilité, non respect du code de la route, application des arrêtés de circulation, problème de voisinage etc ...). Afin de pallier à ces problèmes, il est proposé de mettre en place une police dite « pluri-

communale ». Elle serait composée de 2 policiers municipaux pour couvrir le territoire des communes de LA ROCHE-BERNARD, NIVILLAC et SAINT-DOLAY. Il est demandé aux élus de donner un avis de principe

- Pour participer avec la commune de LA ROCHE BERNARD pour le recrutement d'un policier municipal.
- S'associer avec les communes de LA ROCHE BERNARD et NIVILLAC pour mettre en place une police pluri-communale regroupant au total deux policiers municipaux.

Accord du conseil à l'unanimité.

C- INFORMATIONS.

1- Planning des permanences des élus pour les élections européennes du dimanche 26 Mai 2019 de 8h à 18h.

M. le Maire établit avec les élus, un planning de permanences pour la tenue des élections européennes du 26 mai 2019. Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 18 heures dans la salle polyvalente.

2- Proposition de tarifs pour dératisation chez les particuliers.

M. le Maire informe les habitants qu'ils peuvent contacter la mairie pour avoir des informations sur les sociétés de dératisation.

3- Emplois d'été 2019 pour les services techniques et Opération « argent de poche ».

M. le Maire informe les jeunes intéressés par un emploi à temps partiel aux services techniques de la commune qu'ils peuvent s'inscrire par courrier en mairie.

Pour les jeunes de 16 et 17 ans intéressés par le dispositif « argent de poche », ils peuvent prendre contact auprès de l'A.L.S.H. pour retirer un dossier d'inscription ou sur le site de la commune en le téléchargeant.

D- QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

1- Commission contrôle des listes électorales.

M. le maire informe les élus de la commission de contrôle des listes électorales qu'une réunion obligatoire avant les élections européennes du 26 mai 2019 aura lieu le 2 mai 2019.

2- Circuit de randonnée « De Butte en Marais » modification au Moulin du ROHO.

M. le Maire donne des informations sur le circuit de randonnée « De Butte en Marais ». Le propriétaire du Moulin du Roho (M. POULAIN Alexandre), malgré une rencontre sur le terrain avec le Département, l'EPTB Vilaine, la communauté de communes Arc Sud Bretagne, l'office de tourisme Arc Sud Bretagne et la commune de SAINT-DOLAY le 21/03/2018, où il avait accepté d'attendre pour mettre un portail le temps que le département délimite un nouveau circuit, est revenu sur son accord. Il a posé son portail au bord de la route départementale et clôturé son terrain, bloquant le passage sur le circuit pédestre.

Nous demandons aux randonneurs de respecter les consignes marquées sur les panneaux qui ont été mis provisoirement sur le circuit et indiquent de prendre le circuit VTT. Un nouveau circuit va être mis en place par le Département prochainement.

3- Ré-engazonnement des terrains de football.

M. le Maire informe que les deux terrains de football vont être ré-engazonnés au printemps.

4- Camps d'été : informations et inscriptions.

Le Centre de Loisirs informe qu'il organise 3 camps d'été :

- 6-9 ans : mini camp à GUIGNEN du 29 Juillet au 2 août 2019 – 20 places.
- 8-10 ans : camp à TAUPON du 15 juillet au 19 juillet 2019 – 20 places.
- 11-17 ans : camp à NOIRMOUTIER du 22 juillet au 26 juillet 2019 – 20 places.

Les inscriptions se feront le mercredi 12 juin à 19 heures pour les Dolaysiens et le vendredi 14 juin pour les communes extérieures et en fonction des places restantes. L'inscription de l'enfant auprès du service animation ne sera possible qu'en présence d'un parent ou représentant de l'enfant. Les tarifs vous seront communiqués fin Mai 2019.

5- Dépôt de Gerbe le 8 mai 2019 au Monument aux morts.

M. le Maire informe que l'association des anciens combattants, le Souvenir Français et la mairie déposeront les gerbes au monument aux morts le 8 Mai 2019 à 11 heures.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE JEUDI 23 MAI 2019 A 20 HEURES 30

MEDIATHEQUE : « Le prochain *Rendez-vous des lecteurs* de la médiathèque aura lieu vendredi 24 mai à 18h15. Bienvenue à toutes celles et ceux qui souhaitent partager un coup de cœur pour un livre, un film, un spectacle ... Ouvert à tous sans inscription. »

ROUND MITAO : Le Rond Mitao accueille un groupe de 23 danseurs du bourbonnais : Neuvy les Moulins, le weekend de l'ascension

Cette association qui regroupe des danseurs, musiciens, brodeuses, etc....a pour objet la sauvegarde, la diffusion et la transmission du patrimoine se rattachant aux cultures populaires.

Nous aurons le plaisir de leur faire découvrir notre région avec des visites dans le pays paludier et la Brière sans oublier La Roche-Bernard, de partager des spécialités culinaires et danses au son de l'accordéon, de la vielle et autres.

Cet échange sera l'occasion de faire connaître les danses du bourbonnais au cours d'un stage le samedi après-midi, suivi d'un repas et du fest noz le soir à partir de 21h où se mêleront danses bretonnes avec le groupe Diskuizh et danses du bourbonnais par les musiciens de la Jimbr'tée.

Les personnes souhaitant participer peuvent se renseigner au 0299902404 ou 0613097984.

COMITE DES FETES DE BURIN :

Le comité des fêtes de Burin organise son **SHOW NAUTIQUE** le dimanche 9 Juin 2019.

A partir de 14 heures : manches d'Aéroglisteurs, manches de 2CV Nautiques, animation musicale avec le groupe BATALA.

Sur le terrain de la fête exposition de voitures anciennes.

A partir de 21 heures : Bal populaire et Spectacle pyrotechnique.

Sur place, nombreux jeux, manège pour enfants, buvette, galettes, crêpes, grillades, frites, etc.

KARATE SHITO-RYU DOLAYSIEN : Passage de grade le samedi 15 Juin 2019 et le dimanche 16 Juin 2019.

Chambres d'Hôtes – Château de CADOUZAN : M. MILLIN DE GRANDMAISON informe qu'il a ouvert 3 chambres d'hôtes au château de CADOUZAN à SAINT-DOLAY. Tél 02 23 10 74 45 et e-mail : antoinemillindegrandmaison@gmail.com

IMPOTS SUR LES REVENUS : Le centre des finances publiques de La ROCHE-BERNARD organise une permanence dans ses locaux le **mardi 21 mai 2019** de 9h à 12h et de 13h30 à 16h00.

Inscription au Concours des Maisons Fleuries

Nom :		Prénom :	
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Souhaite être membre du jury (pour les communes extérieures)	
OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Participera au concours des maisons fleuries	